

**GUIDE METIER**  
à l'usage des professionnels accompagnant  
les bénéficiaires du RSA

# SECTEUR DE L'ENTRETIEN ET DU NETTOYAGE



Collection « Savoir'Agir »  
RSActus34.herault.fr  
Plateforme Emploi RSA PB

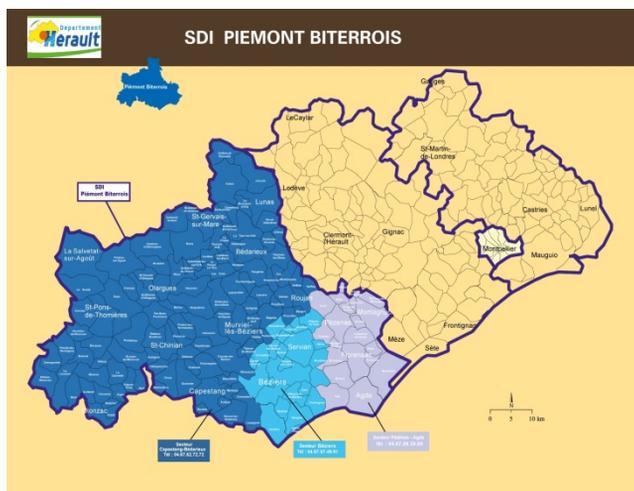
La Collection « Savoir'Agir » a pour objectif de mettre à disposition des **professionnels accompagnant les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active**, un outil facilitateur.

Aussi complet que possible, ce livret sert à **guider les projets et/ou la recherche d'emploi des personnes** qui, par leur Contrat d'Engagement Réciproque, se sont **engagées dans un parcours d'insertion professionnelle**.

Les 8 livrets disponibles ont pour thème **les secteurs d'activité les plus porteurs et les plus recherchés**, tant par les bRSA que par les employeurs du **SDI Piémont Biterrois**. Ils réunissent des données actualisées et locales.

## COLLECTION 2017

- ↳ Agriculture
- ↳ Bâtiment et Travaux publics
- ↳ Commerce
- ↳ Entretien et Nettoyage
- ↳ Hôtellerie et Restauration
- ↳ Services à la personne
- ↳ Transport et Logistique
- ↳ Solutions annexes à l'emploi



Ce Travail a été réalisé par l'équipe Savoir'Agir de la Plateforme Emploi RSA du Piémont Biterrois

# SOMMAIRE

## I. MIEUX CONNAÎTRE LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (pages 5 à 13)

1. Les différentes appellations métiers
2. Les lieux d'intervention
3. Les compétences demandées par les employeurs
4. Les aptitudes et obligations incontournables du métier
5. La rémunération
6. Les évolutions de carrière
7. Les témoignages des professionnels

## II. S'ORIENTER ET SE QUALIFIER (pages 14 à 29)

### 1. Savoir comment et qui va payer la formation ?

#### A - Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)

- a. OPCA TRANSPORTS ET SERVICES
  - Le Compte Personnel de Formation
  
- b. FONGECIF
  - Le CIF-CDD
  - Le CIF-CDI
  - La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

#### B - Les aides à la prise de poste du Pôle emploi

- a. L'Action de Formation Préalable à l'Embauche (AFPR)
- b. La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)
- c. Les Aides Individuelles à la Formation (AIF)

#### C - Les aides de l'AGEFIPH

#### D - Les Fondations

#### E - L'Aide Préalable de Retour vers l'Emploi (APRE) du Conseil départemental

2. Quel va être le statut du bRSA pendant la formation ?

3. Quelles sont les formations existantes sur le SDI-PB ?

A - Les formations Région

B - Les actions de formation conventionnées (AFC) du Pôle emploi

C - La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

### III. ACCÉDER À L'EMPLOI (pages 30 à 45)

1. Opportunités d'embauche dans le Piémont Biterrois

2. Comment trouver un emploi ?

A - Être en alerte !

B - Les outils du Web

C - L'emploi temporaire dans le bassin biterrois

3. L'aide à l'emploi

A - Les contrats aidés

a. Le CUI

b. Le CDDI

c. Les Emplois d'Avenir

d. Le contrat de professionnalisation

e. Le contrat d'apprentissage pour les bRSA

f. La réforme des temps partiels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

B - Les aides à la mobilité

a. Les aides du Pôle emploi

b. Les aides du Conseil Départemental

### IV. EN SAVOIR PLUS (pages 46 à 47)

- L'agenda évènementiel
- Lexique et vidéos du secteur
- Contacts utiles

### QUIZ MÉTIER

- Évaluez-vous !!!
- Vérifiez votre adéquation au secteur

### ANNEXES :

- Les principales entreprises du RTAIE Piémont Biterrois
- Carte du SDI -PB
- Notes



# I. MIEUX CONNAÎTRE LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

1. Les différentes appellations

2. Les lieux d'intervention

3. Les compétences demandées par les employeurs

4. Les aptitudes et obligations incontournables du métier

5. La rémunération

6. Les évolutions de carrière

7. Les témoignages des professionnels



## 1. LES DIFFERENTES APPELLATIONS DES METIERS

L'agent de propreté nettoie, entretient ou remet en état divers lieux et locaux.

En fonction des endroits où il travaille, il peut se spécialiser :

- **en nettoyage hospitalier ([ROME J1301](#))**
  - ❑ ASH, agent hospitalier.
- **en ultra-propreté ([ROME J1301](#))**
  - ❑ Agent de décontamination et de désinfection (bio-nettoyage).
- **en entretien machiniste ([ROME K2204](#))**
  - ❑ Technicien de surface.
- **en petite maintenance ([ROME K2204](#))**
  - ❑ Agent de rénovation des surfaces.
- **en nettoyage urbain ([ROME K2303](#))**
  - ❑ Agent de propreté urbaine et de collecte.
- **en travaux en hauteur ([ROME K2202](#))**
  - ❑ Laveur de vitres.
- **en management et qualité des services ([ROME K2203](#))**
  - ❑ Chef d'équipe, chef de site, responsable de secteur et technicien qualité.

## 2. LES LIEUX D'INTERVENTION

**Les entreprises de propreté interviennent dans des environnements très diversifiés :**

- Bureaux, locaux administratifs
- Parties communes d'immeubles
- Commerces, grande distribution
- Hôpitaux, cliniques, maisons de retraite
- Industries agroalimentaires
- Gares, aéroports
- Hôtellerie, centres de vacances
- Écoles, mairies



### 3. LES COMPÉTENCES DEMANDÉES PAR LES EMPLOYEURS

#### ENTRETIEN

- Nettoyage des pièces et des parties communes
- Entretien du domicile, des bureaux, des locaux professionnels
- Nettoyage des surfaces vitrées
- Nettoyage, désinfection et rangement des chambres et des sanitaires
- Exécuter des travaux d'entretien des espaces publics extérieurs
- Réaliser des opérations de collecte des déchets
- Remise en état de chantiers

#### MATERIEL ET EQUIPEMENT

- Utilisation du matériel de nettoyage approprié
- Entretien du matériel de nettoyage (charriot, mono brosse, auto laveuse...)
- Gestion des stocks de matériel, fournitures et produits de nettoyage
- Utiliser les matériels et produits préconisés par l'encadrement
- Utiliser des moyens d'élévation spécifiques (plateforme élévatrice, nacelle, cordes...)
- Utilisation de la mono brosse, de l'auto laveuse
- Lecture de fiches techniques

#### HYGIENE ET SECURITE

- Technique de bio nettoyage
- Protocole de lutte contre les maladies nosocomiales
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Application de la **méthode HACCP\***
- Procédure de désinfection et stérilisation de matériel médicochirurgical
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter des règles très strictes de sécurité (travaux en hauteur)

**\* L'HACCP s'intéresse aux 3 classes de dangers pour l'hygiène des aliments:**

- les dangers biologiques (virus, bactéries...)
- les dangers chimiques (pesticides, additifs...)
- les dangers physiques (bois, verre...).

## 4. LES APTITUDES ET LES OBLIGATIONS INCONTOURNABLES POUR TRAVAILLER DANS LE SECTEUR

**MOBILITE**

**TRAVAIL INDIVIDUEL  
ET  
EN EQUIPE**

**HORAIRES DECALES  
ET FRACTIONNES  
SOIR ET WEEK -END**

**PONCTUALITE**

**TRAVAIL  
A  
TEMPS PARTIEL**

**DISCRETION**

## 5. LA RÉMUNÉRATION

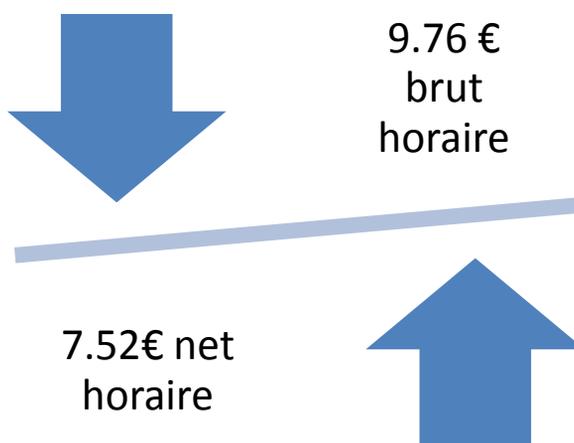
Les conventions collectives de ce secteur fixent les rémunérations minimales des différentes catégories de personnel en fonction de la classification des emplois. (**Secteur de la propreté : IDCC1810**)



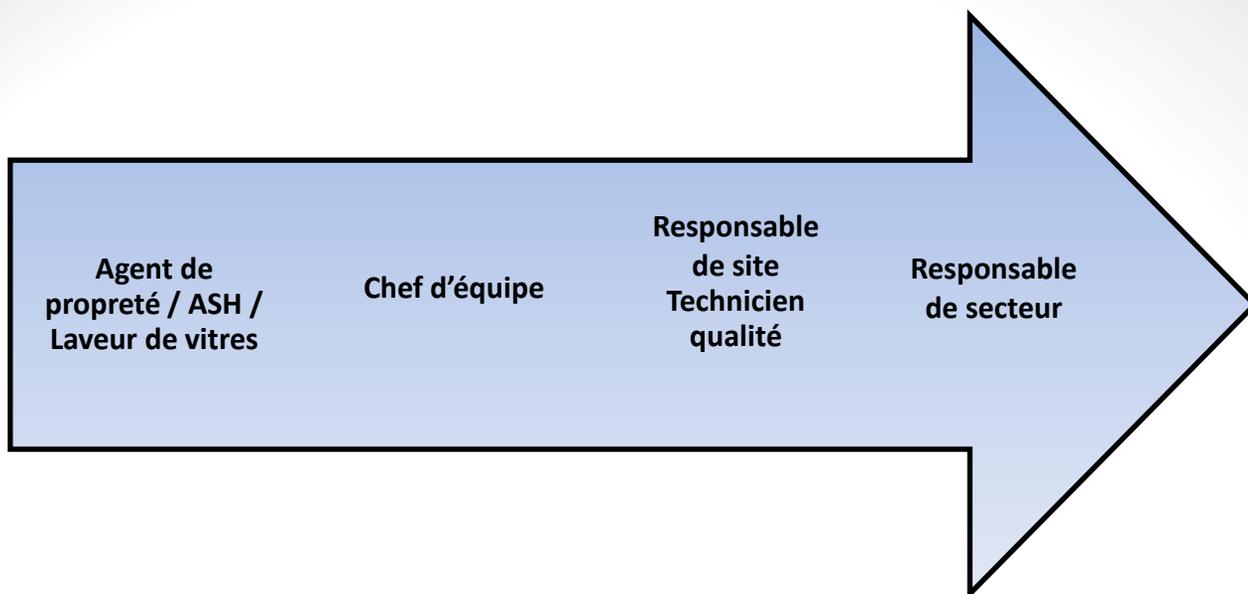
Sur le territoire du Piémont Biterrois la rémunération mensuelle moyenne est pour un temps plein aux alentours de **1486 € bruts environ.**

*Au fait, ça fait combien en net ?*

Montant du smic brut au 01/01/2017 sauf conventions particulières :



## 6. LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE POSSIBLES DANS L'HÉRAULT...



### ...ET DES PASSERELLES POSSIBLES

Le secteur offre la possibilité de transférer des compétences professionnelles vers d'autres domaines d'activité :

- **Hôtellerie** : personnel polyvalent, personnel d'étage
- **Services domestiques** : aide à domicile, aide ménagère
- **Industrie** : agent de tri des déchets, agent de traitement de nuisibles
- **Espaces verts** : employé de maintenance des bâtiments et des locaux.
- **Services** : gardiennage
- **Formation** : formateur propreté et nettoyage de locaux
- **Vente** : technico-commercial

## 7. LES TEMOIGNAGES DES PROFESSIONNELS



Laurent,  
chef d'entreprise  
à Béziers.

Il est titulaire d'un BTS de l'entretien et du nettoyage.

Il a **créé Action Propreté**, il y a 4 ans. Il gère 14 salariés.

**Lieux d'interventions** : grandes surfaces, des cabinets comptables, des magasins de bricolage, des boutiques, des cafétérias.

**Les activités** : du nettoyage de bureau classique à l'utilisation de machines (auto laveuses, mono brosses..) et du nettoyage de rénovation d'après chantier au tirage de vitres.

**Autres compétences** : Formateur à l'AFPA sur la formation « Agent de propreté et d'hygiène », et Jury.

« Depuis 3 ans l'entreprise s'est bien développée. Nous sommes sur deux activités principales : le nettoyage classique (bureaux, hôtel, magasins, supermarchés..) qui représente 60 à 70% de notre chiffre d'affaires et le nettoyage après chantier qui est moins important en terme de volume mais plus rémunérateur à l'heure. J'utilise des machines et des produits de qualité et mon personnel est formé et bien encadré.

Notre métier est en train de beaucoup évoluer, il devient de plus en plus technique. Il faut savoir utiliser correctement les machines et les produits.

Quant au personnel que je recrute, le plus important est la motivation, après je prends le temps de les former. La plupart du temps, ce qui leur manque est la capacité à s'auto évaluer et à contrôler leur travail.

L'autre point à acquérir pour être un bon agent de nettoyage est la gestion du temps dans son travail tout en faisant attention aux petits détails.

Il y a par exemple des clients qui laissent des pièges dans les bureaux (par exemple un petit bout de papier sous un bloc de post-it) pour voir si l'agent va bien tout nettoyer ! »



Pascal

« J'ai surtout travaillé à Carrefour Market à Cazouls. J'ai beaucoup utilisé les machines : auto laveuse, mono brosse, lustreuse...et j'ai aussi fait du balayage au niveau des caisses. Et puis j'ai fait du tirage de vitres avec une perche de 15 mètres ! Je suis très fier d'y être arrivé, c'est technique. Ça me plaît, je me régale et je me vois vraiment faire ce métier. Je veux aller jusqu'au diplôme APH et après travailler dans ce secteur ».



Christel

« J'ai surtout travaillé à l'hôtel B and B. c'est très physique. J'ai découvert des muscles que je ne connaissais pas ! Nous avons 15 mn pour faire une chambre : nettoyage de la salle de bain, des toilettes, du sol, la poussière et refaire les lits. Par contre on travaille toujours dans une très bonne ambiance. Pour moi les horaires de ce métier ne sont pas un frein à ma vie de famille ».



Ophélie

« Moi j'ai travaillé plus au nettoyage de bureaux et de cabinets médicaux. J'ai fait du nettoyage manuel, balais sec, humide, dépoussiérage mais aussi j'ai utilisé la mono brosse, l'auto laveuse et la lustreuse. J'ai aussi fait du tirage de vitres avec une perche de 4.5 mètres, celle à 12 mètres je n'y arrivais pas, elle était trop lourde. Les vitres c'est le plus dur, il faut refaire, refaire et refaire jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traces et aussi pour le nettoyage de bureaux. Au début je mettais trop de temps mais maintenant ça va mieux.

Ce métier est très varié et c'est ça qui me plaît, je suis super contente, on voit de tout, on bouge, je me suis régulée ».

## II. S'ORIENTER ET SE QUALIFIER À PROXIMITÉ

1. Qui est le financeur ?



2. Quel va être le statut du bRSA pendant la formation ?

3. Quelles sont les formations existantes sur le SDI – Piémont Biterrois ?



Pour étudier un projet de formation, il faut :

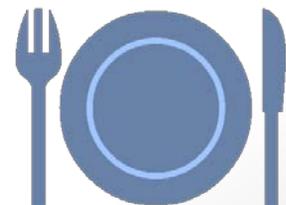
1/ Qui est le financeur ?

2/ Quel va être le statut du bRSA ?

3/ Quelles sont les formations existantes ?

4/ Comment va s'organiser la formation ?

- repas,
- hébergement,
- déplacement,
- vêtements professionnels...



## 1. QUI EST LE FINANCEUR

### A. LES ORGANISMES PARITAIRES COLLECTEURS AGREES (OPCA)

a. **OPCA transports et services** propose des financements spécifiques pour les salariés en demande de formation

- Le Compte Personnel de Formation

- Contrats de professionnalisation (voir Chapitre « Accéder à l'emploi » page)



**OPCA Transports et Services | Languedoc-Roussillon**

Espace entreprise

Parc d'activité Jean MERMOZ

199, rue Hélène BOUCHER

34170 Castelnaud-le-Lez

Email : [languedoc-roussillon@opca-ts.com](mailto:languedoc-roussillon@opca-ts.com)

Tél : 04 99 13 35 59



## Le Compte Personnel de Formation

Cette mesure concerne toute personne, dès son entrée sur le marché du travail.

Chacun conserve son compte personnel de formation tout au long de sa vie professionnelle, quel que soit son parcours ou son statut (salarié, demandeur d'emploi...)

Le compte personnel de formation complète et s'articule avec les autres dispositifs de la formation professionnelle. Il remplacera le droit individuel à la formation (DIF) à compter du 1er janvier 2015 et sera attaché à la personne et ouvert dès l'entrée dans la vie professionnelle (16 ans, voire 15 ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage) jusqu'au départ en retraite.



Le compte personnel de formation permet d'acquérir des compétences reconnues (qualification, certification, diplôme) en lien avec les besoins de l'économie, prévisibles à court ou moyen terme. Les formations éligibles au compte personnel de formation sont précisées dans des listes élaborées par les partenaires sociaux au niveau national et régional.



b. Le **FONGECIF** finance plusieurs dispositifs de formation et d'orientation :

[- Le CIF CDD](#)



[- Le CIF CDI](#)

[- La Validation des Acquis de l'Expérience \(V.A.E.\)](#)

Le FONGECIF organise régulièrement des séances d'information à Béziers

En savoir plus

### FONGECIF Languedoc-Roussillon

Parc d'activité Peyrière  
10, rue Robert Schuman  
34430 Saint Jean de Vedas LATTES  
N° Vert: 0 800 00 74 74  
Appel gratuit depuis un poste fixe  
[www.fongecif-lr.fr](http://www.fongecif-lr.fr)  
[contacts@fongecif-lr.fr](mailto:contacts@fongecif-lr.fr)

## B. LES AIDES À LA PRISE DE POSTE DU PÔLE EMPLOI



### a. Action de formation préalable au recrutement (AFPR)

L'AFPR est destinée à combler l'écart entre les compétences acquises et celles requises par l'emploi visé.

Ce dispositif s'applique à toute personne inscrite à Pôle emploi.

#### Conditions

- Être demandeur d'emploi, indemnisé ou non,
- Avoir reçu une proposition d'emploi (CDD de plus de 6 mois à moins de 12 mois) requérant une formation en interne ou en externe pour adapter les compétences,
- Tous les employeurs du secteur privé et du secteur public sont concernés.

#### Formation

- L'action de formation, prescrite par Pôle emploi, ne peut excéder 400 heures en entreprise et/ou en organisme de formation et peut se faire à temps plein ou temps partiel.

**L'Action de Formation Préalable au Recrutement peut être mise en place pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.**



**400 h maximum de formation interne  
Et/ou externe  
CDD de 6 à 12 mois. 20h/hebdo minimum.**

## Statut

- Pendant la durée de la formation, le stagiaire de la formation professionnelle est rémunéré et à ce titre :
  - Il perçoit l'aide au retour à l'emploi formation (AREF) s'il est demandeur d'emploi indemnisé ; s'il n'est pas indemnisé une rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) lui sera versée ;
  - Il peut bénéficier d'une prise en charge d'une partie des frais liés à la formation (transport, restauration, hébergement) via l'aide au frais associés à la formation (**AFAF**)

## ... et pour l'employeur

- Une aide est versée à l'employeur **après l'embauche effective du stagiaire** :
  - aide maximale de **5 € net par heure de formation interne en tutorat, dans la limite de 2 000 €**,
  - aide maximale de **8 € net par heure de formation externe, soit 3 200 € maximum pour 400h de formation**.
- Le pôle emploi en charge de l'AFPR décide du versement de cette aide. Il dispose pour cela du bilan écrit de la convention et d'une copie du contrat de travail.



## b. La Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)



- ✓ Elle permet la mise en place d'une formation de préparation à la prise de poste.
- ✓ La POE a pour objectif de résorber efficacement l'écart entre les compétences du candidat retenu et les compétences requises par le poste.
- ✓ Elle finance tout ou partie des frais engagés par l'entreprise pour une formation réalisée en interne ou en organisme extérieur.



*OPCA transports et services peut contribuer au financement de la formation et apporter son expertise dans le choix final de l'organisme de formation.*

### Quels employeurs ?

Tous les employeurs du secteur privé ou secteur public.

### Qui former ?

- ✓ Le demandeur d'emploi, indemnisé ou non, présélectionné sur l'emploi à pourvoir est formé sur **une durée de 400 heures maximum**.
- ✓ La POE peut être mise en place pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.

### Quels avantages ?

- ✓ La POE permet d'embaucher, un candidat immédiatement opérationnel sur son poste de travail.
- ✓ Il est possible de programmer des heures au sein de l'entreprise, sous forme de tutorat. Dans ce dernier cas, les heures ne seront pas prises en charge par Pôle emploi.

### Les aides.

Dans les conditions prévues au moment de la signature de la convention POE :

**5 € net au maximum par heure pour une formation interne, dans la limite de 2 000 €, si la formation est réalisée par un organisme de formation interne. Possibilité de mettre en place du tutorat mais pas de prise en charge financière de Pôle emploi.**

**8 € net par heure de formation externe, soit 3 200 € au maximum pour 400h de formation.**



### c. Les Aides Individuelles à la Formation ([AIF](#))

- ✓ 400 heures de formation maximum
  - 20h /hebdo minimum
- ✓ 3200 euros maximum : un coût moyen horaire de 15€
- ✓ La formation ne doit pas être couverte par d'autres dispositifs
  - (Région, AFC, POE collectives)
- ✓ Aide aux Frais Associés à la Formation : **AFAF**
  - Déplacement (mobilisable au delà de 30 km aller ou 60 km aller/retour )
  - Repas (6€)
  - hébergement (30€)



Aide maximum 665€/mois  
2500€ pour toute la formation

Le coût pédagogique doit être pris en charge  
à 100%.

Il ne doit rien rester à la charge du bénéficiaire.

## C. LES AIDES DE L'AGEFIPH



Les bénéficiaires du RSA reconnus Travailleurs Handicapés (RQTH) peuvent bénéficier dans certains cas, ainsi que leurs employeurs, des aides de l'AGEFIPH,

L'AGEFIPH intervient pour faciliter le recrutement, la formation, l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Elle propose des aides et des services spécifiques aux personnes RQTH et/ou à leurs employeurs.

Pour en bénéficier, il est indispensable de s'approcher des services de Cap Emploi ou de l'AGEFIPH.

### **CAP EMPLOI HERAULT - Antenne de Béziers**

Tél : 04 67 62 03 91

Email : cap-emploi-b@apajh34.org

Espace Mazerans 2, allée de l'Espinouse  
34760 BOUJAN SUR LIBRON

En savoir plus

### **Délégation Régionale AGEFIPH L.R.**

Tél : 0 811 37 38 39

Fax : 04 99 13 73 25

Immeuble Antalya

1er étage - Zac Antigone

119 Avenue Jacques Cartier

34967 Montpellier cedex 2

<http://www.agefiph.fr/>

## D. LES FONDATIONS



*Certaines fondations  
peuvent être sollicitées  
pour obtenir  
un financement  
total ou partiel de la  
formation.*

Les organismes de financement accordent leur aide principalement sous forme de subventions financières et au moyen de prix et de bourses...

Certains organismes font cependant appel à un éventail de modes de financement plus large : don, prêt...

**Certains organismes acceptent uniquement d'être sollicités dans le cadre de leurs appels à projet et ne prennent pas en compte les candidatures spontanées.**

### Quelques fondations

Fondation Hermès : <http://www.fondationentreprisehermes.org/>

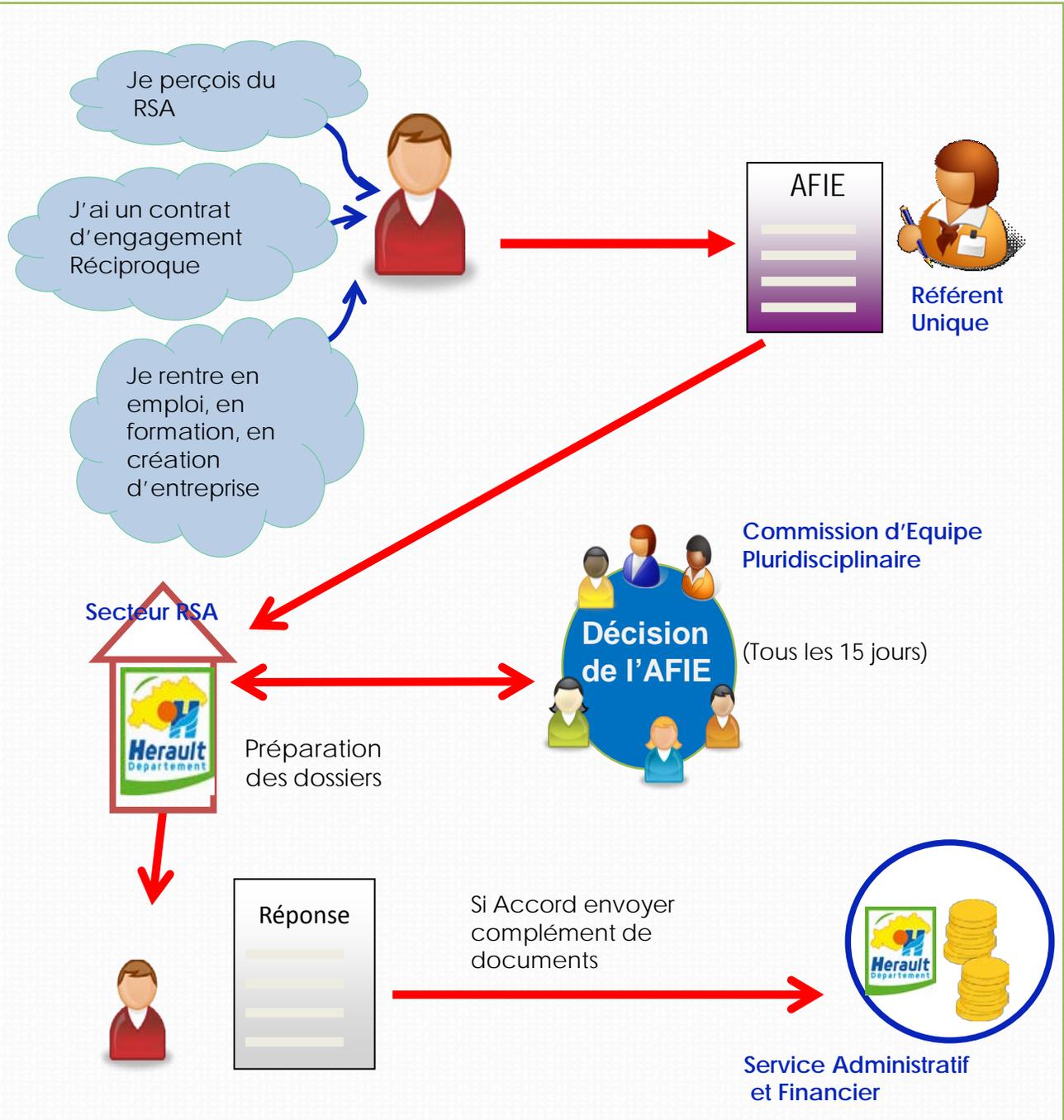
Fondation lions club: <http://fondation.lions-france.org/>

Fondation deuxième chance :  
<http://www.deuxiemechance.org/fr-fr/>



**[Base d'appels à projets et à candidatures du CFF](#)**

# E - L'AIDE FINANCIERE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



## REGLEMENT DE L'APRE SUR RSACTUS34

## 2. QUEL STATUT PENDANT MA FORMATION ?

### Bénéficiaire du RSA et demandeur d'emploi :

- Selon les droits à indemnisation ouverts et la nature du stage, la catégorie de demande d'emploi change.
- L'entrée en stage donne le statut de stagiaire de la formation professionnelle dans le cadre des formations financées par l'État, le Conseil régional ou Pôle emploi.
- Si la formation comprend un stage pratique, on ne peut effectuer d'heures supplémentaires.



**Attention, les bRSA doivent être inscrits au Pôle Emploi !**

### Quelle protection sociale ?

- **En suivant un stage de formation professionnelle, la couverture du régime de Sécurité sociale continue .**
  - soit en restant affilié au régime dont on relève avant l' entrée en stage,
  - soit, si on ne relève d'aucun régime, en effectuant cette demande auprès de la Sécurité sociale.
- **En cas de prestations (remboursement des divers frais médicaux).**
  - **En cas de rémunération** , le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie est prévu.
  - **En cas de maladie, de maternité ou d'invalidité**, il faut transmettre la déclaration d'arrêt maladie dans les 48 heures et la déclaration de grossesse dans les 15 premières semaines.
  - **En cas d'accident du travail ou de trajet**, avertir immédiatement le centre de formation. C'est lui qui procédera à la déclaration auprès de la Sécurité sociale dans les 48 heures qui suivent l'accident.
  - **Pour l'assurance vieillesse**, s'il y a rémunération la période de formation est prise en compte.
  - **Pour les prestations familiales**, maintient les droits.

### 3. LES DISPOSITIFS DE FORMATION EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE



#### A - POUR ACCÉDER AUX FORMATIONS RÉGION :

- Le bénéficiaire doit être inscrit à Pôle Emploi.
- Il a un statut de stagiaire de la formation professionnelle et il peut percevoir une rémunération liée à ce statut.
- Le bRSA doit faire remplir une fiche de prescription au Pôle emploi, à la mission locale, à Cap emploi... selon son statut.
- L'opérateur doit y joindre à l'orientation un courrier validant le projet de formation du bRSA.
- Le bRSA sera convoqué par l'organisme de formation à une information collective puis à un entretien de motivation. Des tests de positionnement pourront être organisés.

Formations	Niveau	Validation	Où ?	Contact
Titre professionnel agent de propreté et d'hygiène	niveau V	Titre professionnel	Béziers	<a href="#">FORMAIDE</a> <b>BEZIERS</b> 04 67 27 08 34 <a href="mailto:formaide@wanadoo.fr">formaide@wanadoo.fr</a>

#### CCP MOBILISABLES EN DEHORS DES FORMATIONS REGION



## B - LES ACTIONS DE FORMATIONS CONVENTIONNÉES [\(AFC\)](#)



Les AFC sont des formations mises en place et financées par Pôle Emploi pour répondre à des besoins locaux non couverts par le dispositif régional



## C - LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)



Le Point Information Conseil VAE. Un service gratuit de la Région pour :

- Informer sur la démarche VAE.
  - Conseiller au regard de l'expérience et du projet.
  - Aider à identifier les diplômes, titres ou certificats de qualification professionnelle à valider.
  - Orienter vers les organismes valideurs en fonction des certifications ciblées.
  - Renseigner sur les possibilités de financement.
  - Envisager si besoin, d'autres alternatives.
  - Proposer une aide post-démarche VAE en cas d'absence de validation ou de validation partielle.
- Quel que soit le statut, la Région vous propose de contacter un conseiller des PIC VAE.**

- **Un seul numéro pour toute la région :**

Permanences à Béziers :

**Les lundis et jeudis**

**Pascale VILARO**

Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

ZAC de Montimaran

Rue Max Jacob

[Picvae.accueil@cibclr.fr](mailto:Picvae.accueil@cibclr.fr)



- Vous pourrez faire le point avec un conseiller spécialisé et identifier les certifications.
- Pour toute information sur la VAE, vous pouvez consulter le site du Centre Régional de ressources: [www.atout-metiers.fr](http://www.atout-metiers.fr)

### III. ACCÉDER À L'EMPLOI

1. Opportunités d'embauche dans le PB



2. Comment trouver un emploi ?

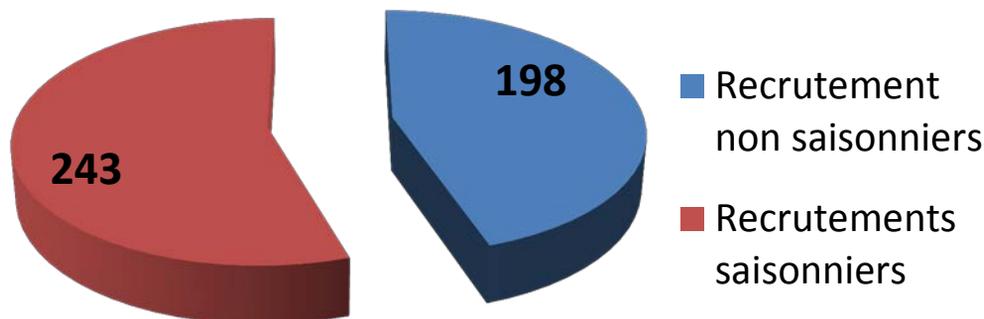
3. L'aide à l'emploi

## 1. OPPORTUNITÉS D'EMBAUCHE DANS LE PIÉMONT BITERROIS

Sur le bassin d'emploi du Piémont Biterrois, quelques secteurs d'activité sont particulièrement porteurs d'emplois. Le domaine de l'entretien et du nettoyage arrivent en tête (on peut y inclure le secteur du service à la personne).

### Les chiffres 2016 sur le bassin de Béziers dans le secteur de l'entretien et du nettoyage

#### Recrutements : 441



90 % des recrutements sont jugés difficiles.

Les principales causes évoquées sont :

- Candidats aux profils inadéquats (expérience, diplôme, motivation...)
- Pénurie de candidats
- Condition de travail (horaires, salaire)
- Mobilité

(Source *Besoin de Main d'œuvre BMO 2016* [www.stats-emploi-lr.fr](http://www.stats-emploi-lr.fr) et [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org))

# III. ACCÉDER À L'EMPLOI

Chiffres repères :  
248 Offres d'Emplois enregistrées  
en 2016  
Bassin du SDI PB

Métiers	Code Rome	Nombre d'offres d'emploi
Laveur de vitres	K2202	3
Chef d'équipe	K2203	1
Agent rénovation surfaces	K2204	191
Agent propreté urbaine	K2303	10
Agent Ultra propreté	J1301	43

## 341 entreprises de nettoyage réparties sur 3 SECTEUR dont :

Secteur de Béziers		Secteur de Pézenas-Agde		Secteur de Capestang-Bédarieux	
Béziers	91	Agde	45	Bédarieux	1
Boujan sur Libron	2	Castelnau de Guers	1	Lamalou les bains	2
Cers	2	Marseillan	16	Causses et Veyran	1
Corneilhan	3	Montagnac	3	Cessenon sur Orb	1
Espondeilhan	2	Pézenas	7	Cazouls les béziers	6
Portiragnes	5	St Thibéry	3	Colombiers	4
Sauvian	3	Alignan du vent	3	Vendres	2
Sérignan	7	Adissan	1	Maraussan	2
Servian	5	Bessan	4	Montady	4
St Genies de Fontedit	2	Caux	4	Maureilhan	1
Thézan les béziers	6	Florensac	2	Creissan	2
Valras	8	Fontes	2	Hérepian	5
Villeneuve les Béziers	5	Lezignan la Cèbe	3	Nissan les Enserunes	5
Murviel les béziers	2	Marseillan	15	Servian	5
Lignan sur Orb	2	Margon	3	St Geniès de Fontedit	2
Magalas	5	Montblanc	7	Vieussan	1
Abeilhan	1	Valros	3	Puisserguier	3
		Vias	7	Quarante	2
		Neffies	4	Laurens	2



*Liste des principales entreprises locales en annexe*

## 2. COMMENT TROUVER UN EMPLOI DANS LE PIÉMONT BITERROIS ?

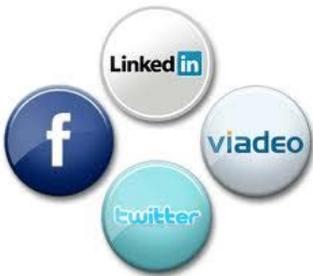
### A - *Être en alerte !*



Ecoutez les infos locales !



Ne pas négligez les journaux et quotidiens : Midi Libre, Le Journal de l'Emploi



Parlez-en autour de vous.  
Ne pas sous estimer le réseau personnel, le bouche à oreille et les réseaux sociaux !



Les grandes entreprises et les grands groupes ont la plupart un espace recrutement dédié à la diffusion de leurs offres (SNCF, La Poste, EDF, GDF...). Pensez à consulter leurs sites.

RSActus34  
Toute l'info sur le RSA dans l'Hérault

**La newsletter**

S'abonner !

## B - *Les outils du Web !*



Sites	Adresses
POLE EMPLOI	<a href="http://www.pole-emploi.fr/accueil/">http://www.pole-emploi.fr/accueil/</a>
LE JOURNAL DE L'EMPLOI	<a href="http://www.journaldelemploi.com/">http://www.journaldelemploi.com/</a>
MIDI LIBRE / EMPLOI	<a href="http://emploi.midilibre.com/">http://emploi.midilibre.com/</a>
KELJOB	<a href="http://www.keljob.com/">http://www.keljob.com/</a>
LE BON COIN / OFFRES D'EMPLOI	<a href="http://www.leboncoin.fr">www.leboncoin.fr</a>
QAPA	<a href="http://www.qapa.fr/">http://www.qapa.fr/</a>
METEO JOB	<a href="http://www.meteojob.com/">http://www.meteojob.com/</a>
INDEED	<a href="http://www.indeed.fr">http://www.indeed.fr</a>

## C - L'EMPLOI TEMPORAIRE DANS LE BASSIN BITERROIS

Nom	Adresse	Téléphone	site
<b>LES STRUCTURES DE TRAVAIL TEMPORAIRE</b>			
PIL EMPLOI	40 av Maréchal Foch 34500 Béziers	04 67 00 22 68	
STEFI	24 bd De Lattre de Tassigny 34500 BEZIERS	04 67 28 69 75	
APIJE	2 Bis r Benjamin Guiraudou 34800 CLERMONT L'HERAULT	04 67 96 09 90	
MISSION INTERIM	Le Carré d'Hort. 62 avenue jean moulin	04 67 76 17 61	<a href="http://www.missions-interim.fr">www.missions-interim.fr</a>
OBJECTIF INTERIM	83 bd Frédéric Mistral 34500 Béziers	04 67 09 76 96	<a href="http://www.objectif-interim.com">www.objectif-interim.com</a>
ADECCO	42 r Vercingétorix Bât A 34500 Béziers	04 67 09 26 50	<a href="http://www.adecco.fr">www.adecco.fr</a>
ACTUAL	93 av Georges Clémenceau 34500 Béziers	04 67 26 01 36	<a href="http://www.groupeactual.eu">www.groupeactual.eu</a>
EMPLEO	5 rue des Pyrénées.34500 Béziers	04 67 48 18 47	<a href="http://www.groupe-emplo.com">www.groupe-emplo.com</a>
INTERIM D'Oc	3 pl Jean Jaurès 34500 BEZIERS	04 67 36 35 35	
START PEOPLE	114 av Georges Clemenceau 34500 BEZIERS	04 99 43 20 90	<a href="http://www.startpeople.fr">www.startpeople.fr</a>
ADICE NTERIM	55 av Georges Clemenceau 34500 BEZIERS	04 67 28 04 50	
<b>LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS</b>			
GESS 34	C/OUREI-LR 69 impasse Mac Gaffey 34070 Montpellier		<a href="http://www.gess34.org">www.gess34.org</a>
GEIQ HP	36 rue jean jacques Rousseau 34300 Agde	04 67 01 34 56	

## 2. LES AIDES A L'EMPLOI

### A - LES CONTRATS AIDES

#### a. Le Contrat Unique d'Insertion



LE CUI C'EST QUOI ?

#### CONTRAT INITIATIVE EMPLOI CIE

Secteur marchand  
Entreprises



CDI ou CDD de 6 mois  
minimum

35h ou 30h / hebdo minimum



Aide de l'Etat :  
40% du SMIC Brut  
Environ 500€ / mois  
pendant 6 mois ou 12 mois  
maxi

Suivi du CD pendant 6 mois

#### CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI CAE

Secteur Non Marchand  
*Collectivités, associations...*



CDD de 6 mois  
Renouvelable 1 fois

20h minimum / 26h maxi



Aide de l'Etat :  
90% du SMIC Brut  
105% pour les Chantiers  
Insertion

Possibilité d'actions de  
formation ou VAE



## Pour Qui ?

- ✓ Le CUI est réservé aux bRSA .
- ✓ Il n'y a pas de condition d'âge.

## Comment en bénéficier ?

- ✓ Téléphonnez à la PFE RSA au 04 67 67 48 57 ou par mail à [pfemploirsapb@herault.fr](mailto:pfemploirsapb@herault.fr)
- ✓ Attention pour les autres types de publics s'adresser à POLE EMPLOI

*Taux de pérennisation des  
CUI - CIE  
86%*

## b. le Contrat à Durée déterminée d'Insertion (CDDI)

Personnes recrutées par une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI).

De 20 heures à 35 heures variables sur la durée du contrat (24 mois maxi)

**À savoir :** les salariés peuvent, durant leur contrat, bénéficier d'une période d'immersion chez un autre employeur.

**Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.**

Il peut être renouvelé au-delà de 2 ans dans les 2 cas suivants :

- ✓ pour permettre d'achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l'échéance du contrat,
- ✓ pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue TH

Le CDDI peut être suspendu, à la demande du salarié, afin de lui permettre :

- ✓ d'effectuer une PMSMP ou une action concourant à son insertion professionnelle.
- ✓ d'accomplir une période d'essai liée à une offre d'emploi visant une embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois.

En cas d'embauche à l'issue de cette PMSMP ou de cette période d'essai, le CDDI est rompu immédiatement (pas de préavis).

Dans ces conditions, au regard des droits à l'assurance-chômage, la rupture est considérée comme une démission légitime.

## b. [Les Emplois d'Avenir](#)



C'est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi.

### Bénéficiaires possibles

- ✓ Jeunes de 16 à 25 ans révolus , 30 ans si travailleurs handicapés
- ✓ De niveau de formation inférieur au baccalauréat

### Employeurs concernés

- ✓ Presque tout type d'employeur à l'exception de l'État et du particulier employeur.

### Éléments du contrat de travail

- ✓ **Contrat de travail à temps plein , CDI ou CDD de 3 ans (au minimum 17h30 hebdo et maximum 35h hebdo)**
- ✓ Dans l'intérêt du jeune , possibilité de conclure des contrats d'une durée inférieure
- ✓ **Parcours de formation obligatoire** permettant d'acquérir des compétences nouvelles et d'un niveau supérieur à celui constaté, financé principalement par l'OPCA, se déroulant pendant le temps de travail.

### Aide financière

- ✓ L'employeur perçoit une aide financière :
  - 75% du Smic brut, s'il appartient au secteur non marchand, public ou associatif (soit **1099,96 €** pour un temps plein)
  - 47% du Smic brut, s'il appartient au secteur de l'insertion par l'activité économique (soit **689,31€** pour un temps plein)
  - 35% du Smic brut, s'il appartient au secteur marchand, industriel ou commercial (soit **513,31€** pour un temps plein)

**Contact : Mission Locale du biterrois au 04 67 35 19 21**

Rémunération brute mensuelle au 01/01/2016	1466,62 euros
Montant mensuel de l'aide	Environ 500 euros
Reste à la charge de l'employeur ( hors cotisations)	930 euros

## c. Le Contrat de Professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance qui associe pendant plusieurs mois des enseignements généraux et techniques à l'acquisition d'un savoir-faire pratique.

### Bénéficiaires possibles

- ✓ Le contrat de professionnalisation est accessible à toute personne âgée d'au moins 16 ans disponible pour au moins 6 mois.
  
- ✓ Mais il est réservé en priorité :
  - aux jeunes sans qualification
  - aux bénéficiaires du RSA
  - aux bénéficiaires de l' [allocation de solidarité spécifique](#) (ASS)
  - aux bénéficiaires de l' [allocation aux adultes handicapés](#) (AAH)
  - aux personnes ayant bénéficié d'un CUI
  - aux personnes ayant bénéficié d'un emploi d'avenir

### Employeurs concernés

- ✓ Les contrats de professionnalisation peuvent être conclus avec tout type d'employeur, à l'exception :
  - de l'État
  - des collectivités territoriales
  - des établissements publics à caractère administratif (EPA)
  - des particuliers

À noter : les [groupements d'employeurs](#), les entreprises de travail temporaire et les employeurs saisonniers ne sont pas exclus du dispositif.



### Engagements des employeurs

- verser un salaire au bénéficiaire du contrat
- signer un contrat qui favorise la formation du bénéficiaire

### Engagements des bénéficiaires du contrat

- accepter de travailler et de se former en même temps
- la rémunération varie en fonction de l'âge

## d. Le Contrat d'Apprentissage

L'objectif du contrat d'apprentissage est de permettre à une personne de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

### Les bénéficiaires

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).



**Les personnes reconnues TH (RQTH) bénéficient du contrat d'apprentissage sans condition d'âge**

La durée du contrat dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Pour tout savoir sur l'apprentissage (conditions, avantages, aides aux entreprises, filières...) :

- Appelez le Numéro vert  **0 800 00 70 70**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
- Consultez le [Guide de l'apprentissage](#)
- Pour les offres d'apprentissage, consultez la [Bourse de l'apprentissage](#)

Pour les personnes RQTH : **Synergie Handicap**

Languedoc Roussillon



SYNERGIE HANDICAP Languedoc-Roussillon est une plateforme régionale ayant pour mission d'intervenir en appui des ressources et compétences territoriales existantes et faciliter ainsi l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap. Opérationnel depuis le 7 janvier dernier, ce nouvel outil, porté par l'Association gestionnaire du CFA Spécialisé du LR.

**Contact** : Daniel KOUBI, secteur biterrois

Tél : 04 67 15 15 06 / Mail : [synergiehandicap@orange.fr](mailto:synergiehandicap@orange.fr)

# La réforme des temps partiels

## (1<sup>er</sup> janvier 2014)

- **Durée minimale de travail de 24h est devenue obligatoire**
- **Possibilités de dérogations individuelles ou collectives** à la demande du salarié : L'employeur devra impérativement regrouper les horaires de travail du salarié sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.
- **Une transition pour les anciens contrats de travail** : L'employeur dispose d'un répit de 2 ans pour les contrats en cours au 1er janvier 2014. Ainsi, la durée hebdomadaire minimale de 24 heures ne s'appliquera qu'aux salariés à temps partiel qui en feront la demande.
- Cette possibilité de bénéficier de la durée minimale sera toutefois fermée dès lors que la branche, une convention ou un accord étendu fixe une durée minimale inférieure à 24 heures hebdomadaires.
- **Majorer les heures complémentaires** : à compter du 1er janvier 2014, l'employeur devra majorer toutes les heures complémentaires au minimum à 10 % dès la 1<sup>ère</sup> heure (25 % au-delà du dixième), sous réserve des dispositions légales, conventionnelles et réglementaires en vigueur.

## B - LES AIDES A LA MOBILITE

### a. Les aides du Pôle emploi

Le bRSA demandeur d'emploi qui effectue des déplacements avec son automobile dans le cadre de ses recherches d'emploi peut bénéficier de bons de déplacement, c'est-à-dire d'une participation à ses frais sous forme de forfait kilométrique.

#### Les bénéficiaires :

- Demandeur d'emploi inscrit en catégories 1, 2 ou 4 "formation" ou "contrat de sécurisation professionnelle – CSP" bénéficiaire d'un minima social (RSA , allocation de solidarité spécifique ASS, allocation aux adultes handicapés AAH, allocation temporaire d'attente - Ata) ou non indemnisé,
- Ou salarié non inscrit comme demandeur d'emploi en cours d'activité dans le cadre d'un contrat d'avenir qui souhaite reprendre une autre activité salariée conforme à son projet professionnel.

#### Déplacements pris en charge

Ouvrent droit aux bons de déplacement, les déplacements effectués pour se rendre à plus de 60 kilomètres aller / retour du lieu de résidence du demandeur d'emploi :

- à un entretien d'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 3 mois,
- ou à un concours d'accès à la fonction publique,
- ou à une prestation intensive de Pôle emploi (cible emploi, stratégie de recherche d'emploi - STR, cap vers l'entreprise - CVE, ...).



*Adressez-vous à  
l'agence Pôle  
emploi du territoire*

## b. Les aides du Conseil départemental

L'APFIE départementale intervient notamment sur les aides à la mobilité :

### Les aides aux déplacements

Les transports en commun sont à mobiliser prioritairement.  
L'utilisation d'un moyen de transport individuel doit être motivée.  
Exemple : horaires décalés, absence de transports publics ou peu fréquents, obligations familiales (présence de jeunes enfants)...

### Location de véhicule

L'opérateur Passerelles propose un service de location de véhicules et des 2 roues.

Pour plus d'informations, contactez-les au : **04.67.49.21.71**

## SE DEPLACER AUTREMENT !

### LES TRANSPORTS COLLECTIFS

La [carte Mandarine Solidarité](#) réservée aux bénéficiaires du RSA ou de l'ASS permet de se déplacer gratuitement sur le réseau Hérault Transport et offre la correspondance (1 heure) sur le réseau TAM de l'agglomération de Montpellier .

La [carte Via Plus de la SNCF est](#) réservée aux bRSA Socle de la région et donne une réduction de 75% sur les tous trajets en Languedoc-Roussillon.

### LES TRANSPORTS SOLIDAIRES, ECOLOGIQUES... ET ECONOMIQUES

Covoiturage	<a href="http://www.covoiturage.fr/">http://www.covoiturage.fr/</a> <a href="http://www.123envoiure.com/">http://www.123envoiure.com/</a>
Autopartage	<a href="http://www.modulauto.net/">http://www.modulauto.net/</a>
Eco-conduite	<a href="http://www.ecoconduite.org/">http://www.ecoconduite.org/</a>

Pour les petits trajets, la marche ou le vélo restent des moyens adaptés qui maintiennent la santé.

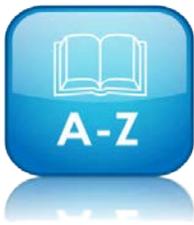
## IV. POUR EN SAVOIR PLUS



### AGENDA EVÈNEMENTIEL

([www.pole-emploi-evenements.fr](http://www.pole-emploi-evenements.fr) )

- ✓ Les salons TAF, ( travail avenir formation), le salon de la création d'entreprises, forums de l'emploi, le salon du travail saisonnier.
- ✓ Les manifestations : le Markethon ([www.comider.org](http://www.comider.org))
- ✓ Pro filières nettoyage FACE HERAULT ([www.face-herault.org](http://www.face-herault.org))



### LEXIQUE

<http://www.bruneau.fr/static/lexique-hygiene.htm>

<http://www.groupe-tep.fr/index.php/glossaire.html>

<http://agrotheque.free.fr/lexique.htm>



### VIDÉOS MÉTIER

<http://www.100metiersenregionlr.fr/agentPropreteHygiene.php>

<http://webtv.pole-emploi.fr/>



## DES CONTACTS UTILES DU SECTEUR

- FEP [www.proprete-services-associés.com](http://www.proprete-services-associés.com)
- OPCA TRANSPORTS ET SERVICES  
[www.opca-transports.com/en-region#midi-pyrenees](http://www.opca-transports.com/en-region#midi-pyrenees)
- Les métiers.net [www.lesmetiers.net](http://www.lesmetiers.net)
- ONISEP [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- [www.itineraire-proprete.com](http://www.itineraire-proprete.com) site d'information et d'orientation sur les métiers de la propreté.
- [www.inhni.com](http://www.inhni.com) Institut national de l'hygiène et du nettoyage





## VÉRIFIEZ AVEC LE BRSA SES CRITÈRES D'ADÉQUATION AU POSTE POUR LE SECTEUR DE L'ENTRETIEN ET DU NETTOYAGE

➤ **Je suis mobile :**     Oui         Non         Pas complètement

➤ **Qu'est- ce que je peux faire pour améliorer ma mobilité ?**

-----  
-----  
-----

➤ **Je suis disponible :**     Oui         Non         Pas complètement

➤ **Qu'est- ce que je peux faire pour améliorer ma disponibilité ?**

-----  
-----  
-----

➤ **J'accepte les contraintes de ce métier :**

• *Travailler tôt le matin ou tard le soir ; le samedi et le dimanche*

Oui     Non     Pas complètement

• *Avoir des horaires en coupure*

Oui     Non     Pas complètement

• *Travailler à temps partiel*

Oui     Non     Pas complètement

• *Avoir un métier physique*

Oui     Non     Pas complètement

• *Etre souvent seul ou travailler en équipe*

Oui     Non     Pas complètement

- Que faire pour mieux vivre ces contraintes ?

---

---

---

---

- Sur l'échelle ci-dessous de 1 à 5 , où je me situe par rapport à ma discrétion dans le travail

1                      2                      3                      4                      5

- Sur l'échelle ci-dessous de 1 à 5, où je me situe par rapport à ma ponctualité dans le travail

1                      2                      3                      4                      5

- J'ai une idée des entreprises du secteur que je peux contacter :

Oui       Non       pas complètement

- *Pouvez vous accéder à un emploi aidé*

➤  Oui       Non

*Si oui , lesquels ?*

---

---

---

---

# ANNEXES

## LES PRINCIPALES ENTREPRISES DU SECTEUR DANS LE SDI

ENSEIGNE	TRANCHE EFFECTIF (INSEE)	ADRESSE PRINCIPALE	COMMUNE
ACTISUD	3 A 5 SALARIES	147 AVENUE MARECHAL FOCH	BEZIERS
ADAPT PROPRETE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20 A 49 SALARIES	RUE DES FRERES LUMIERE	MONTBLANC
ALPHA NETTOYAGE	500 A 999 SALARIES	RUE DE L'AMOUR	BEZIERS
ARNAUD SERVICE ET ENTRETIEN	1 OU 2 SALARIES	137 RUE DE L'ESPITAL	ESPONDEILHAN
ASSAINISSEMENT 34	20 A 49 SALARIES	RUE SAINT VICTOR	BEZIERS
BOUCAU JEROME ALAIN	3 A 5 SALARIES	17 LES BALCONS DE QUARANTE	QUARANTE
CHEMINEE SERVICE	1 OU 2 SALARIES	HAMEAU SOUMARTRE	FAUGERES
CLAIR ET NET	1 OU 2 SALARIES	4 AVENUE DE LA VOIE DOMITIENNE	BEZIERS
CLINOX-SERVICE	3 A 5 SALARIES	12 RUE DE L'ARCHE	LES AIRES
DRAME	3 A 5 SALARIES	12 IMPASSE DU MORASTEL	BEZIERS
Entreprise de nettoyage Seb	1 OU 2 SALARIES	9 CHEMIN DE LA GRANGETTE	MAGALAS
ESPLANADE NETTE	1 OU 2 SALARIES	6 RUE VINCENT VAN GOGH	SERIGNAN
FOUASSIN SYLVIE	1 OU 2 SALARIES	4 AVENUE DE LA GARE	LAMALOU LES BAINS
FRANCE PROPRETE SERVICES	20 A 49 SALARIES	20 RUE ALBERT ARNAUD	BEZIERS
G NET	50 A 99 SALARIES	3 RUE HENRI MOISSAN	BEZIERS
GERMAIN GILLES	1 OU 2 SALARIES	3 RUE FONTARITE	ST GENIES DE FONTEDIT
JB NETT	6 A 9 SALARIES	7 RUE DE LORRAINE	BEZIERS
LANGUEDOC BRICOLAGE	6 A 9 SALARIES	469 CHE DE MONTADY	LIGNAN SUR ORB
L.C. NET	1 OU 2 SALARIES	9 RUE DES 7 CONTOURS	MAGALAS
L'ENTRETIEN DE VOTRE ENVIRONNEMENT	6 A 9 SALARIES	6 RUE PAUL HEROULT	BEZIERS
L.M.S - EMERAUDE NETTOYAGE	1 OU 2 SALARIES	CHEMIN DES BOULISTES	VALRAS PLAGES
MANU NETTOYAGE	6 A 9 SALARIES	2 RUE FRANCIS BACON	BEZIERS
MIDI NET SERVICES NETTOYAGES	10 A 19 SALARIES	87 RUE DE L'ESPITAL	ESPONDEILHAN
MOERLAND SERVICES	6 A 9 SALARIES	ROUTE DE SAINT CHINIAN	PRADES SUR VERNAZOBRE
NET ET CLAIR	20 A 49 SALARIES	ROUTE DE MARAUSSAN	BEZIERS
NETEKO	20 A 49 SALARIES	RUE SAINT VICTOR	VILLENEUVE LES BEZIERS
NETTOYAGE RAYGOT	10 A 19 SALARIES	2 RUE FRANCIS BACON	BEZIERS
NEW PROPRETE S.L.U	50 A 99 SALARIES	4 AV DE LA VOIE DOMINIENNE	BEZIERS
OMEDIE	1 OU 2 SALARIES	229 RUE ALPHONSE BEAU DE ROCHAS	BEZIERS
ONET PROPRETE MULTISERVICES	10 A 19 SALARIES	ZONE INDUSTRIELLE	MONTADY
ONET PROPRETE MULTISERVICES	50 A 99 SALARIES	91 AVENUE MARECHAL FOCH	BEZIERS
QUALITE PLUS NETTOYAGE	1 OU 2 SALARIES	39 RUE DU REBAU	MONTBLANC
ROUCAIROL JOEL	1 OU 2 SALARIES		VILLENEUVE LES BEZIERS
SARL SOCIETE NETTOYAGE TECHNIQUE EXPANSI	1 OU 2 SALARIES	25 RUE DES CAROUBIERS	BEZIERS
SOCLEAN	1 OU 2 SALARIES	15 RUE DES GENETS	BEZIERS
BOUDIA PATRICIA	3 A 5 SALARIES	42 AVENUE DE FONTES	CAUX
DEMESSAZ	1 OU 2 SALARIES	9 RUE DE L'AMOUR	ALIGNAN DU VENT
FLAMMES & CO	1 OU 2 SALARIES	10 IMPASSE DE L'HIRONDELLE	PEZENAS
PROPRETE MEDITERRANEE	1 OU 2 SALARIES	58 AV DE BEDILIERES	LEZIGNAN LA CEBE
A A Z	3 A 5 SALARIES	CHEMIN DES ABREUVOIRS	AGDE
A B C D	1 OU 2 SALARIES	4 IMPASSE DE LA CIBOULETTE	AGDE
AGATH'NET	20 A 49 SALARIES	RUE DES ARTISANS	AGDE
AUGEIX NETTOYAGE	6 A 9 SALARIES	13 RUE DE L'ARMEE D'AFRIQUE	AGDE
CAP BLEU	1 OU 2 SALARIES	39 BOULEVARD DU SOLEIL	AGDE
C'EST CLEEN	1 OU 2 SALARIES	4 RUE DES PLATANES	AGDE
L'ABEILLE PROPRETE	1 OU 2 SALARIES	10 AVENUE DES MURIERS	PORTIRAGNES
LANGUEDOC HOME SERVICE	1 OU 2 SALARIES	PLACE DU BICENTENAIRE	PORTIRAGNES
LES BENNES VERTES	50 A 99 SALARIES	7 CHE DES 7 FONTS	AGDE
PALUNCO STEPHANIE	1 OU 2 SALARIES	67 RUE SADI CARNOT	AGDE
SOS ENTRETIEN RESIDENCES	6 A 9 SALARIES	8 RUE DES ECOLES	PORTIRAGNES
TECHNIC'PISCINES	3 A 5 SALARIES	ROUTE DE ROCHELONGUE	AGDE



# SDI PIEMONT BITERROIS

